

sur le pipe-line qui a duré quelques années, à certains moments, la population indienne et esquimaude d'un secteur du pays a pu exprimer son opposition à la solution du Mackenzie et effectivement, monsieur le président, ce pipe-line n'a pas été bâti. Alors dans ce domaine-là comme dans les autres, il faut absolument que nous passions par un long processus de consultations et d'échanges.

Les provinces de l'Atlantique ont des griefs qui remontent à 100 ans puisque leurs espérances ont été déçues. Ils croyaient que la Confédération leur donnerait plus d'industries, plus d'emplois, des meilleurs systèmes de transport. Ce qu'ils demandent c'est une chance d'être autonomes, une chance de pouvoir se suffire un peu plus à eux-mêmes, la chance pour eux également de choisir leur propre destinée économique, la chance de garder leur population chez eux plutôt que de la voir s'expatrier pour chercher des emplois ailleurs. Et il est vrai que des gouvernements successifs, le nôtre comme les gouvernements antérieurs, ont fait face à ces problèmes, ont essayé de trouver des solutions.

On n'a qu'à examiner le domaine de la péréquation, par exemple. Depuis neuf ans, quelque cinq milliards de dollars ont été versés aux provinces atlantiques afin de leur permettre d'atteindre des niveaux de services publics à peu près équivalents à la moyenne nationale. On a vu qu'à peu près le quart des budgets provinciaux de ces provinces provient de la péréquation. On a vu que le ministère de l'Expansion économique régionale, depuis huit ans, a versé un milliard 300 millions de dollars à cette partie du Canada pour créer de l'emploi et stimuler l'industrie, ce qui faisait une moyenne d'à peu près \$77 par citoyen pour les provinces atlantiques, comparé à quelque chose comme \$17 par citoyen en moyenne pour le Canada.

Alors c'est dire que les gouvernements successifs se sont penchés sur ce problème, mais que celui-ci n'est pas encore résolu. Qu'est-ce qui nous donne de ce côté, monsieur le président, raison d'espérer que ces problèmes vont se résoudre? Il y a maintenant, j'ose le croire, un climat, une opinion publique qui est plus prête à effectuer des changements d'ordre structurel et autre.

● (1702)

La décentralisation est déjà activement commencée par l'initiative de mon collègue, le ministre actuel des Finances (M. Chrétien), le développement des ressources énergétiques, l'exploitation des ressources maritimes et sous-maritimes, l'établissement de la zone de 200 milles au delà de nos côtes, l'entente fédérale-provinciale sur l'exploitation des ressources sous-marines, je dirais même la prise de conscience par tous les Canadiens du fait qu'il faut vraiment garantir à cette partie moins favorisée de notre pays une plus grande égalité de chances, ce qui est maintenant visible pour tous.

Le chef de l'opposition (M. Clark), à la conférence de Kingston, qu'il a daigné qualifier d'historique, a pris position à ce sujet. On y a dit que la constitution devrait trouver les moyens de réduire les inégalités économiques régionales. C'est là quelque chose, monsieur le président, que nous avions proposé dès 1971, à la conférence de Victoria, mais la population canadienne, et certainement le chef de l'opposition, n'en avaient pas pris conscience. Je pense que tout cela nous donne des raisons d'espérer, monsieur le président, que nous pourrions

enfin résoudre ces problèmes dans un esprit de courage, dans un esprit d'initiative et de sacrifice.

L'Ouest canadien a des problèmes non pas parallèles, non pas identiques, mais des problèmes également. C'était un pays presque vide au début de la Confédération. Maintenant c'est une des zones du monde les plus vigoureuses, les plus confiantes en leur avenir, et pourtant ces citoyens se sentent frustrés. Pourquoi? Parce que dans cette partie de notre pays on a l'impression qu'on ne participe pas assez à la création d'une politique nationale. On a l'impression qu'on est trop détaché du gouvernement central d'Ottawa, trop loin du centre des décisions qui, historiquement, étaient prises dans le Haut et le Bas-Canada. Le gouvernement s'est attaqué à ces problèmes dans la conférence dite «*Western Economic Opportunities Conference*», en 1973, mais tout dernièrement, soit cet été, les quatre premiers ministres de l'Ouest se sont réunis à Brandon et ont publié un document qui s'appelle *Task Force on Constitutional Trends*, document qui indiquait que pour eux aussi le problème était constitutionnel.

Il y a les problèmes économiques, mais dans les provinces même très prospères, comme l'Alberta, on se soucie des questions constitutionnelles, on s'interroge dans le domaine constitutionnel. Qu'est-ce à dire, monsieur le président? C'est dire que lorsque le gouvernement s'adresse à ces problèmes et qu'il reçoive du chef de l'opposition le reproche que nous pensons trop aux problèmes de l'unité et pas assez au problème de l'économie, eh bien, c'est que nous faisons comme les premiers ministres provinciaux qui trouvent que les deux ont également de l'importance, qui trouvent que la constitution, que le problème de l'unité sont, dans un sens, aussi importants que le problème de l'économie. L'un ne peut pas se résoudre sans l'autre, que l'un dépend de l'autre, que la résolution de l'un dépend de la résolution de l'autre.

C'est dans ce sens-là que nous abordons le problème, monsieur le président, notamment celui du Québec où évidemment on cause également de la question constitutionnelle. Ce n'est pas de notre invention, c'est le gouvernement québécois, le gouvernement péquiste lui-même, qui pose la question fondamentale de l'unité nationale. Ce serait se cacher la tête dans le sable que de prétendre ne pas devoir en traiter parce que l'économie est trop importante, parce qu'il faut s'adresser d'abord aux problèmes économiques. Eh bien, monsieur le président, là comme ailleurs, nous sommes prêts à nous attaquer à ce problème-là.

Si je puis essayer de clarifier mon exposé, c'est en voyant la province de Québec et le problème de cette province sous deux aspects: dans un sens, la province de Québec n'est pas une province comme les autres. Il est évident que, de par sa langue et sa culture, c'est une province qui diffère profondément des autres provinces à majorité anglophone, mais dans un autre sens, c'est aussi une province comme les autres, en ce sens que tous les gouvernements provinciaux cherchent des aménagements constitutionnels qui les rendraient un peu plus maîtres de leur destinée, et il est certain que tous les gouvernements pensent qu'ils seraient plus capables de résoudre leurs problèmes s'ils avaient plus de ressources, plus de juridiction. Cela s'applique aux gouvernements provinciaux, cela s'applique à notre gouvernement aussi.

Je voudrais donc examiner le problème sous ces deux aspects, monsieur le président. D'abord le cas général, qui est